

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	20

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et le mercredi 9 septembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC légalement convoqué le 27 août 2020, s'est réuni dans la salle des fêtes de Sangatte sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND (hormis concernant l'élection du Président, placée sous la Présidence du doyen d'âge, à savoir Monsieur Marc BOUTROY).

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Malika BOUAZZI (Suppléante de M. MARCOTTE RUFFIN), Natacha BOUCHART, Véronique DESEIGNE, Brigitte MARCQ et Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS (Pouvoir reçu de M. GRENAT), Guy ALLEMAND, Marc BOUTROY, Charles COUSIN, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS (pouvoir reçu de M. PERALDI), Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Olivier MAJEWICZ, Philippe MIGNONET, Olivier PLANQUE et Yves SANDRAS.

ETAIENT EXCUSES :

Messieurs Gérard GRENAT (pouvoir donné à M. AGIUS), Hugo MARCOTTE-RUFFIN (Suppléé par Mme BOUAZZI), Antoine PERALDI (Pouvoir donné à M. GAVOIS).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Charles COUSIN.

A11-09-2020 : COMITE TECHNIQUE - COMPOSITION

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, conformément à l'article 32 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la création d'un Comité Technique est obligatoire dans toute collectivité employant au moins 50 agents.

Le Comité Technique, composé de représentants des élus et du personnel, a vocation à être consulté pour avis, notamment, sur les questions relatives :

- à l'organisation des services ;
- au fonctionnement des services ;
- aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ;
- aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition ;
- à la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle ;
- aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;
- aux aides à la protection sociale complémentaire ainsi qu'à l'action sociale.

Suite à l'élection d'un nouveau Bureau Syndical composé d'un Président, de 5 Vice-présidents et de 2 autres membres, il convient, désormais, de fixer le nombre de représentants des « élus » au sein du Comité Technique.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20200909-A11-09-2020-DE
Date de télétransmission : 16/09/2020
Date de réception préfecture : 16/09/2020

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE CONSERVER** le paritarisme numérique concernant les deux collèges du Comité Technique,
- **DE FIXER** le nombre de représentants du personnel et des élus à 5 titulaires et 5 suppléants,
- **DE DECIDER** que l'avis du collège « élus » sera recueilli par le Comité Technique à l'occasion des dossiers qu'il aura à connaître.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
BP 20
62100 CHAUS-CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le 12/09/2010
Certifié exact.
L'ordonnateur.